

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JANVIER 2024**

Le 22 Janvier 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, M. Christophe DUCROCQ

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Florence MULTON

Absents non excusés : Mmes Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD, Véronique DETOUILLO, M. Patrick LELIEVRE

M. Jean-Luc DUBAN a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décisions du Maire
- 2) INVESTISSEMENT : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2024
- 3) Pompes à chaleur poste et mairie : demande de subvention REGION
- 4) Pompes à chaleur poste et mairie : demande de subvention DEPARTEMENT
- 5) Voie douce (rue de la V Marie/Tour de Ville) : demande de subvention REGION
- 6) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste de titulaire
- 7) Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)
- 8) Informations diverses

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour à savoir une modification de la convention financière avec PICARDIE NATURE pour la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale.

L'assemblée accepte.

### 1) Décisions du Maire

Le Maire informe l'assemblée des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations. Trois demandes de subvention ont été formulées auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 :

Opération	Montant HT prévisionnel	Taux	Subvention attendue
Installation d'une cuve de récupération d'eaux pluviales	13 120.00	30%	3 936.00

Opération	Montant HT prévisionnel	Taux	Subvention attendue
Travaux de toiture à l'église	14 592.10	20%	2 918.42
Installation de 2 nouvelles caméras de vidéoprotection (carrefour rue de la chaussée-église)	7 081.00	30%	2 124.30

## 2) INVESTISSEMENT : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité de voter dans la limite du quart du budget précédent des crédits pour les investissements du 1<sup>er</sup> trimestre. Il propose les enveloppes suivantes :

Opérations	Désignation	BUDGET 2023	Propositions dans la limite du 1/4
911	CRECHE BATIMENT <i>Article 21352 aménagement des constructions</i>	6 000	1 500
949	SALLE DES FETES <i>Article 2181 Installations générales, agencements...</i>	17 000	4 000
958	MAIRIE <i>Article 2188 Autres immobilisations</i>	5 000	1 000
961	ECOLE DE LA SENTELETTE <i>21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	10 000	2 500
962	CANTINE <i>Article 2188 Autres immobilisations</i>	4 500	1 000
969	VOIRIE <i>Article 2152 Installations de voirie</i>	173 673	10 000
977	EGLISE <i>Article 2181 Installations générales, agencements...</i>	5 000	1 000
987	ACCESSIBILITE ET SECURITE <i>Article 2158 Autres installations, outillages techniques</i>	4 000	1 000
988	CIMETIERE <i>Article 21316 Equipements des cimetières</i>	17 000	4 000
989	MAISON MEDICALE CONSTRUCTION <i>Article 2181 Installations générales, agencements...</i>	30 000	2 000
990	ATELIER COMMUNAL <i>Article 2188 Autres immobilisations</i>	5 000	1 200
994	MAIRIE-BATIMENT <i>Article 21351 Aménagement des constructions</i>	17 000	2 000
999	PARCELLE RUE DE LA VIERGE MARIE <i>Article 2128 Autres agencements et aménagements de terrain</i>	28 000	5 000

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus.

### 3) Pompes à chaleur poste et mairie : demande de subvention REGION

Monsieur LEPOETRE rappelle le projet d'installation d'une pompe à chaleur pour les locaux de la mairie ainsi que pour le bâtiment de la Poste. Le montant de l'opération s'élève à 47 844.66 Euros HT. Il souligne que ces deux dispositifs ont déjà fait l'objet de deux demandes distinctes de subvention au titre de la DETR 2024 (taux 35%) et que la REGION peut également les subventionner à hauteur de 25%

Il présente le plan de financement prévisionnel :

<b>Montant TTC</b>	<b>57 413.59</b>
<b>Montant HT</b>	<b>47 844.66</b>
REGION 25%	11 961.17
DETR 35%	16 745.63
Reste à charge commune (hors TVA)	19 137.86

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la REGION pour l'acquisition et l'installation de deux pompes à chaleur (mairie et bâtiment de la Poste) au titre du fonds d'aide aux communes rurales.

### 4) Pompes à chaleur poste et mairie : demande de subvention DEPARTEMENT

Monsieur le Maire explique que ce dossier peut également être aidé par le DEPARTEMENT avec un plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Montant TTC</b>	<b>57 413.59</b>
<b>Montant HT</b>	<b>47 844.66</b>
REGION 25%	11 961.17
DETR 35%	16 745.63
DEPARTEMENT 20%	9 568.93
Reste à charge commune (hors TVA)	9 568.93

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du DEPARTEMENT pour l'acquisition et l'installation de deux pompes à chaleur (mairie et bâtiment de la Poste) au titre du fonds d'appui aux communes.

### 5) Voie douce (rue de la V Marie/Tour de Ville) : demande de subvention REGION

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que la REGION finance la création de voie de

circulation douce y compris les frais correspondant à l'acquisition foncière nécessaire pour la réalisation d'une telle opération.

Le coût total HT de l'opération s'élève à 34 427.95 Euros (travaux d'aménagement 24 612.50 Euros + acquisition du terrain 9 815.45 Euros).

Monsieur LEPOETRE décline le plan de financement prévisionnel avec les deux demandes de subvention déjà formulées auprès de L'ETAT et du DEPARTEMENT :

<b>Montant HT</b>	<b>34 427.95</b>
REGION 25%	8 606.99
DETR 25%	8 614.38
DEPARTEMENT 29%	9 845.00
Reste à charge commune (hors TVA)	7 361.59

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la REGION selon le plan de financement ci-dessus.

## **6) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste de titulaire**

Le Maire propose de créer un poste d'animateur polyvalent affecté à l'accueil de loisirs à partir du 01/03/2024. Le poste crée sera à temps non complet (27heures de travail hebdomadaires). L'agent recruté sera rémunéré sur la grille indiciaire des adjoints d'animation.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation, 27 heures par semaine et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **7) ATLAS DE LA BIODIVERSITE- Avenant à la convention financière avec PICARDIE NATURE**

Monsieur LEPOETRE rappelle à l'assemblée qu'une convention a été établie entre la commune et l'association PICARDIE NATURE pour la réalisation et le financement de l'atlas de la biodiversité communale. Cette convention stipulait le versement à la commune d'une subvention de 7 348. 00 Euros par la REGION. Cette somme ayant été versée à PICARDIE NATURE, elle doit être rétrocédée à la commune.

Sur proposition du Maire,  
Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal acte à l'unanimité le reversement à la Mairie de la subvention obtenue de la REGION qui a été versée à PICARDIE NATURE et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

## 8) Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Monsieur LEPOETRE explique que l'ETAT invite les collectivités à réfléchir à la création de zone d'accélération des énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.). La commune étant sur le point de disposer d'un terrain, ce dernier peut faire l'objet d'une implantation de dispositifs pour la géothermie. Il s'agit de la partie en zone « naturel » derrière la future maison des séniors.

Monsieur le Maire propose donc que le Conseil municipal prenne connaissance de ce sujet et qu'il présentera lors d'une prochaine réunion de conseil afin de soumettre ce projet à la préfecture dans le cadre de ces ZAEnR.

Compte-tenu de la surface communale disponible, une vingtaine de puits pourrait peut-être être creusés.

Ce système permet de chauffer l'hiver avec un sol à température constante quelle que soit la météo et de rafraichir l'été durant la période de canicule.

Un réseau pourrait être exploité par la future maison des séniors mais également par les maisons individuelles souhaitant se raccorder. Les habitations dans le centre du village pourraient être intéressés dans la mesure où l'urbanisation est ancienne et le chauffage consommateur d'énergie fossile ou électrique.

## 9) Informations diverses

Station d'épuration : Monsieur le Maire exprime ses doutes sur la capacité d'Amiens Métropole à tenir le délai du printemps 2026.

Le budget prévu ne semble pas intégrer l'évolution du coût des constructions depuis le début de l'inflation : surcoût des matériaux, de l'énergie et de la main d'œuvre.

Par ailleurs, les dégâts suite aux inondations du Pas-de-Calais vont occuper les entreprises de VRD et gros œuvres pour des chantiers énormes.

La probabilité d'un appel d'offre infructueux est largement à envisager.

Par ailleurs, la station de Longueau a pris deux ans de retard en phase chantier. L'AMDEC projet n'a pas été réalisé pour la station Sains /St Fuscien.

Toutes les phases peuvent faire l'objet de blocage : permis de construire retardé ou bloqué, réponses aux appels d'offres contestées, intempéries, défaillances d'entreprise, défauts ou anomalies, réserves de réception, etc.

Le projet aboutit en avril 2026, ce qui correspond à la fin du mandat de l'équipe d'Amiens Métropole. Ceci réduit les effets de retard potentiel.

Archives : exposition le 13/04/2024 pour les 400 ans.

Arbres : plantations prévues le 17/02/2024

Marie ZOUINI évoque le projet de Monsieur Gombert (Cm1 /Cm2) d'organiser une Classe verte de 5 jours. Une participation financière sera demandée aux parents et l'APIC

participera également. Monsieur Gombert demande si les communes du RPI pourraient aider au financement.

Le Maire répond que la commune de Sains s'alignera sur la participation de la commune de Saint Fuscien. (15 enfants originaires de Saint-Fuscien , 8 enfants de Sains en Amiénois).

Monsieur DUCROCQ demande en quoi consiste la réunion prévue le 26 janvier après midi. Madame ZOUINI répond qu'il s'agit d'une présentation du plan France Ruralités et l'observatoire des dynamiques rurales avec la participation des Maires d'Amiens Sud et de l'inspectrice d'académie Madame THORIGNAC. Monsieur BOUHADAD DDAJES sera également présent et abordera dans un second temps la philosophie des PEDT (Plan Educatif Territorial).

L'ordre du jour étant épuisé,  
Fin de séance 19h45